



# LegalSource™ Audit Report for MOKABI S.A

**Scope change audit 2020**

**Report date : 01/04/2021**

**Certificate code : NC-LS-035436**

**Issued date: 08/01/2019**

## **Organisation Contact**

Pascal BERENGER  
Directeur Général  
MOKABI SA - GROUPE ROUGIER  
Mobile: (+242) 06 928 97 01  
Courriel: berenger@groupe-rougier.com

## **Audit managed by**

NEPCon Africa  
Personne à contacter: Eric Ofori Agyekum  
Tel: +233 23 500 88 13  
Courriel: eagyekum@preferredbynature.org

LegalSource Audit Report Template:	
Document Code:	LS-03
Type of document:	LegalSource Audit Report Template
Scope:	International
Status of document:	Approved
Version:	V 2.1
Date:	23 January 2018
Consultation period:	N/A
Approval body:	NEPCon
Contact person:	Gabe Bolton, Forestry Programme Manager
Contact email:	gbolton@preferredbynature.org

## Contents

<b>A. INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>B. SCOPE .....</b>	<b>4</b>
<b>C. AUDIT FINDINGS .....</b>	<b>10</b>
<b>D. CLOSED NON-CONFORMANCES .....</b>	<b>29</b>
<b>E. LEGALSOURCE DUE DILIGENCE CHECKLIST (CONFIDENTIAL) .....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>F. LEGAL COMPLIANCE AT THE FOREST LEVEL (CONFIDENTIAL).....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
STANDARD CHECKLIST.....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>G. LEGAL COMPLIANCE IN THE SUPPLY CHAIN (CONFIDENTIAL).....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
STANDARD CHECKLIST.....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>H. EVALUATION OF SUPPLIER VERIFICATION PROGRAMME (CONFIDENTIAL) .....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>I. CHAIN OF CUSTODY (COC) (CONFIDENTIAL).....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
STANDARD CHECKLIST.....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>J. CHECKLIST FOR GROUP AND MULTI-SITE CERTIFICATION (CONFIDENTIAL).....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>APPENDIX 1: OVERVIEW OF PRODUCTS/ SUPPLY CHAINS EVALUATED (CONFIDENTIAL) ...</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>APPENDIX 2: EXHIBIT LIST (CONFIDENTIAL) .....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>APPENDIX 3: LIST OF INTERVIEWEES (CONFIDENTIAL) .....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>

## A. Introduction

The purpose of this report is to document conformance with the requirements of the LegalSource standard by MOKABI S.A hereafter referred to as "Organisation". The report presents findings of LegalSource auditors, who have evaluated the Organisation's systems and performance against the applicable requirements. The sections below provide the audit conclusions and follow-up actions required by the Organisation.

**Dispute resolution:** If stakeholders have concerns or comments about the LegalSource standard or the auditing body, they are encouraged to contact their closest NEPCon regional office. Formal concerns and complaints should be sent in writing.

## B. Scope

The LegalSource audit, report and certificate covers the following scope:

Report Type	
Report type:	Confidential

Organisation Details	
Primary contact:	BERENGER Pascal
Address:	Brazzaville, République du Congo
Tel/Web/Email:	+242 06 928 97 01 <a href="mailto:BERENGER@groupe-rougier.com">BERENGER@groupe-rougier.com</a>
Jurisdiction of primary legal entity:	Brazzaville
Primary Activity	Primary Manufacturer
Description of Organisation:	<p>L'entreprise MOKABI SA détient une seule concession forestière qui fait partie de la zone I Likouala, dans le Secteur Nord, département de la Likouala, district d'Enyelle. L'UFA MOKABI-DZANGA a une superficie totale de 586 330 hectares (voir arrêté no 4432/MDDEFE/CAB du 24 mars 2011) et une superficie de production de 546 643 hectares.</p> <p>L'entreprise a une ligne de sciage et des unités de séchage du bois à Mouale. Les débités et les grumes sont exportés en Europe et en Asie. L'entreprise a maintenant une direction administrative générale à Brazzaville. Mais aussi une direction administrative sur le site d'exploitation, dirigé par un chef de site.</p> <p>Actuellement la société fonctionne avec une équipe restreinte des techniciens pour la plupart basés à Mouale.</p> <p>L'essence la plus exploitée par la société dans le cadre des décisions d'aménagement de l'UFA MOKABI-DZANGA est le Sapelli. La possibilité annuelle moyenne de production est de 1 527 158 m<sup>3</sup>/an.</p>

### Certificate Scope

Certificate Type	<input checked="" type="checkbox"/> Single site certificate <input type="checkbox"/> Group/ Multi-site certificate																																										
Standards Evaluated:	<input checked="" type="checkbox"/> LegalSource Standard (LS-02) V2-1 <input type="checkbox"/> NEPCon Generic Chain of Custody Standard (NC-STD-01) <input type="checkbox"/> NEPCon Generic Group & Multi-Site Standard (NC-STD-02)																																										
Product scope:	<p>Produit bois coupé dans l'UFA Mokabi-Dzanga, district d'Enyelle département de la Likouala, République du Congo.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom de l'UFA</th> <th>Localisation</th> <th>Concessionnaire</th> <th>Superficie (ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>UFA MOKABI-DZANGA</td> <td>Département de la Likouala; République du Congo</td> <td>MOKABI S.A, filiale du Groupe ROUGIER</td> <td>586 330</td> </tr> </tbody> </table> <p>Type de produits:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grumes (HS code 4403);</li> <li>- Bois débités (HS code 4407).</li> </ul> <p>Essences forestières concernées:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom scientifique</th> <th>Nom commercial</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td><i>Entandrophragma utile</i></td><td>Sipo</td></tr> <tr><td><i>Piptadenia africana</i></td><td>Dabema</td></tr> <tr><td><i>Oxystigma oxyphyllum</i></td><td>Tchitola</td></tr> <tr><td><i>Entandrophragma cylindricum</i></td><td>Sapelli</td></tr> <tr><td><i>Entandrophragma angolense</i></td><td>Tiama</td></tr> <tr><td><i>Erythrophleum ivorense</i></td><td>Tali</td></tr> <tr><td><i>Gilbertiodendron dewevrei</i></td><td>Limbali</td></tr> <tr><td><i>Khaya ivorensis</i></td><td>Acajou</td></tr> <tr><td><i>Lophira alata</i></td><td>Azobé</td></tr> <tr><td><i>Antrocaryon klaineianum</i></td><td>Onzabili</td></tr> <tr><td><i>Entandrophragma candollei</i></td><td>Kossipo</td></tr> <tr><td><i>Lovoa trichilioides</i></td><td>Dibetou</td></tr> <tr><td><i>Milicia excelsa</i></td><td>Iroko</td></tr> <tr><td><i>Pterocarpus soyauxii</i></td><td>Padouk</td></tr> <tr><td><i>Copaifera mildbraedii</i></td><td>Etimoé</td></tr> <tr><td><i>Staudtia kamerunensis</i></td><td>Niové</td></tr> </tbody> </table>	Nom de l'UFA	Localisation	Concessionnaire	Superficie (ha)	UFA MOKABI-DZANGA	Département de la Likouala; République du Congo	MOKABI S.A, filiale du Groupe ROUGIER	586 330	Nom scientifique	Nom commercial	<i>Entandrophragma utile</i>	Sipo	<i>Piptadenia africana</i>	Dabema	<i>Oxystigma oxyphyllum</i>	Tchitola	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Sapelli	<i>Entandrophragma angolense</i>	Tiama	<i>Erythrophleum ivorense</i>	Tali	<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	Limbali	<i>Khaya ivorensis</i>	Acajou	<i>Lophira alata</i>	Azobé	<i>Antrocaryon klaineianum</i>	Onzabili	<i>Entandrophragma candollei</i>	Kossipo	<i>Lovoa trichilioides</i>	Dibetou	<i>Milicia excelsa</i>	Iroko	<i>Pterocarpus soyauxii</i>	Padouk	<i>Copaifera mildbraedii</i>	Etimoé	<i>Staudtia kamerunensis</i>	Niové
Nom de l'UFA	Localisation	Concessionnaire	Superficie (ha)																																								
UFA MOKABI-DZANGA	Département de la Likouala; République du Congo	MOKABI S.A, filiale du Groupe ROUGIER	586 330																																								
Nom scientifique	Nom commercial																																										
<i>Entandrophragma utile</i>	Sipo																																										
<i>Piptadenia africana</i>	Dabema																																										
<i>Oxystigma oxyphyllum</i>	Tchitola																																										
<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Sapelli																																										
<i>Entandrophragma angolense</i>	Tiama																																										
<i>Erythrophleum ivorense</i>	Tali																																										
<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	Limbali																																										
<i>Khaya ivorensis</i>	Acajou																																										
<i>Lophira alata</i>	Azobé																																										
<i>Antrocaryon klaineianum</i>	Onzabili																																										
<i>Entandrophragma candollei</i>	Kossipo																																										
<i>Lovoa trichilioides</i>	Dibetou																																										
<i>Milicia excelsa</i>	Iroko																																										
<i>Pterocarpus soyauxii</i>	Padouk																																										
<i>Copaifera mildbraedii</i>	Etimoé																																										
<i>Staudtia kamerunensis</i>	Niové																																										

	<i>Austranella congolensis</i>	Mukulungu
	<i>Canarium schweinfurthii</i>	Aiélé
	<i>Nauclea diderrichii</i>	Bilinga
Changes to certificate scope since last audit:	La portée du certificate LegalSource est étendue à l'ensemble de l'UFA MOKABI-DZANGA et aux essences forestières qui font l'objet de la récolte par MOKABI S.A	
<b>Certificate Sites or Group members</b>		
<input type="checkbox"/> In place of below table, details are found in Exhibit [ <b>ENTER NUMBER OF EXHIBIT</b> ]		
<b>Site 1:</b>		
Site name:	MOKABI SA (Administration)	
Site Address/ Tel/Web/Email:	MOKABI SA, Mouale +242 06 928 97 01 <a href="mailto:BERENGER@groupe-rougier.com">BERENGER@groupe-rougier.com</a>	
Site Activity:	Forest Manager	
Product Scope:	Voir dans la section portée du certificat	
Site visited during audit:	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Site 2</b>		
Site name:	UFA MOKABI-DZANGA	
Site Address/ Tel/Web/Email:	Département de la Likouala; République du Congo	
Site Activity:	Forest Manager	
Product Scope	Voir dans la section portée du certificat.	
Site visited during audit:	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Evaluation Process

Audit team:	<b>Paul Alain ESSOUNGA</b> est un ingénieur forestier camerounais avec une expérience dans des entreprises d'exploitation forestière au Cameroun où il a travaillé comme gestionnaire des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et comme auditeur interne pour préparer les entreprises à des audits externes de certification (OLB et FSC).
-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Paul Alain est également un auditeur FSC FM et CoC depuis de nombreuses années. Il a été membre d'équipe d'audits au Cameroun, Congo et au Gabon depuis plus de 6 ans pour le compte de Rainforest Alliance et NEPCon.</p> <p>Paul Alain a été auditeur pour la certification Vérification of Legal Conformity (VLC) qui est un certificat privé de légalité délivré par Rainforest Alliance pour les entreprises de gestion forestière. Il a été membre d'équipes d'audits pour cette certification au Cameroun et en République du Congo. Il est actuellement Lead Auditor pour la certification LegalSource de NEPCon pour laquelle il a été responsable d'audit au Gabon, au Congo, en RDC et au Cameroun.</p> <p><b>TSIBA-NGOLO Armel Baudouin</b>, est Ingénieur des Techniques Forestières et titulaire d'un Master Recherche en Gestion durable des Forêts. En 2011, il a travaillé chez Rougier (MOKABI S.A.) en tant que Responsable social. Puis a regagné en 2012 l'ONG internationale ACTED, comme Moniteur AME et enquêteur pour une étude d'impact de l'exploitation forestière sur les populations dans le cadre de l'APV FLEGT.</p> <p>Il a travaillé environ 3 ans avec l'Observateur Indépendant APV-FLEGT en République du Congo, puis comme assistant technique adjoint pour le projet APV-FLEGT. Il a suivi plusieurs formations en lien avec la gestion durable des forêts, notamment en foresterie sociale dans le cadre du projet Centre d'Excellence Social pour les forêts du bassin du Congo (CES) en 2009, en audit organisé par Rain Forest Alliance en 2013 puis en 2018, en gouvernance forestière en 2014 à Kumasi, au Ghana, et en Développement durable en 2015. Il est à participer dans plusieurs audits (VLC, FLV, FSC FM/COC et Legal Source de NEPCon).</p> <p><b>Armand ZONGANG</b> est un ingénieur forestier avec une expérience dans les sociétés forestières au Cameroun. Il a participé à de nombreux audits en Afrique centrale avec Bureau Veritas. Il a été formé par NEPCon pour être un auditeur LegalSource. Armand est depuis lors impliqué dans les audits LegalSource au Cameroun, au Gabon et au Congo.</p>				
Description of Audit Process:	<p>L'audit s'est déroulé partiellement à distance et en présentiel avec 2 auditeurs notamment le chef d'équipe Paul Alain et Armand qui ont participé à distance à partir du Cameroun et Armel, qui a été en présentiel sur les différents sites de l'entreprise.</p> <p>Le programme de l'audit a été déroulé comme suit:</p> <table border="1" data-bbox="507 1361 1366 1917"> <thead> <tr> <th data-bbox="507 1361 959 1424">Activité</th> <th data-bbox="967 1361 1366 1424">Date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="507 1429 959 1917"> <p><b>08h-10h:</b> réunion de lancement de l'audit (via Skype et whatsapp) avec la direction de Brazzaville.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de l'équipe d'audit;</li> <li>- Rappel des grands principes;</li> <li>- Finalisation du plan d'audit et des modalités de déroulement de l'audit;</li> <li>- Rappel des RNC ouvertes;</li> <li>- Consultation du plan d'action mis en place par MOKABI SA</li> </ul> <p><b>10h-16h:</b> Revue documentaire, examen des preuves d'audit et des Revue documentaire;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen des preuves d'audit et des justificatifs présentés;</li> </ul> </td> <td data-bbox="967 1429 1366 1917">Samedi 05/12/2020</td> </tr> </tbody> </table>	Activité	Date	<p><b>08h-10h:</b> réunion de lancement de l'audit (via Skype et whatsapp) avec la direction de Brazzaville.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de l'équipe d'audit;</li> <li>- Rappel des grands principes;</li> <li>- Finalisation du plan d'audit et des modalités de déroulement de l'audit;</li> <li>- Rappel des RNC ouvertes;</li> <li>- Consultation du plan d'action mis en place par MOKABI SA</li> </ul> <p><b>10h-16h:</b> Revue documentaire, examen des preuves d'audit et des Revue documentaire;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen des preuves d'audit et des justificatifs présentés;</li> </ul>	Samedi 05/12/2020
Activité	Date				
<p><b>08h-10h:</b> réunion de lancement de l'audit (via Skype et whatsapp) avec la direction de Brazzaville.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de l'équipe d'audit;</li> <li>- Rappel des grands principes;</li> <li>- Finalisation du plan d'audit et des modalités de déroulement de l'audit;</li> <li>- Rappel des RNC ouvertes;</li> <li>- Consultation du plan d'action mis en place par MOKABI SA</li> </ul> <p><b>10h-16h:</b> Revue documentaire, examen des preuves d'audit et des Revue documentaire;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen des preuves d'audit et des justificatifs présentés;</li> </ul>	Samedi 05/12/2020				

	<p>- Échanges vidéo et textes avec le personnel de MOKABI SA <b>Clôture de la journée.</b></p>	
<p>Revue documentaire par les auditeurs Voyage Armel vers Mouale <b>08h-09h00:</b> Réunion de lancement audit sur le site de Moualé Échanges entre les auditeurs et le staff MOKABI SA pour l'organisation logistique de la journée d'audit <b>09h-15h:</b> Revue documentaire; Visite du chantier d'exploitation et des AAC en cours d'exploitation (Armel) Examen des preuves d'audit et des justificatifs présentés Échanges vidéo et textes avec le personnel de MOKABI <b>15h-16h:</b> Échanges entre les auditeurs pour analyse des constats <b>Clôture de la journée.</b></p>	<p>Lundi 07/12/2020</p>	
<p><b>08h-08h30:</b> Échanges entre les auditeurs et le staff MOKABI SA pour l'organisation logistique de la journée d'audit <b>09h-15h:</b> Revue documentaire; Rencontre des représentants des administrations concernées au niveau départemental (Armel); Examen des preuves d'audit et des justificatifs présentés; Échanges vidéo et textes avec le personnel de MOKABI SA <b>15h-16h:</b> Échanges entre les auditeurs pour analyse des constats; Communication avec les responsables de MOKABI SA par rapport aux constats préliminaires; <b>Clôture de la journée</b></p>	<p>Mardi 08/12/2020</p>	
<p><b>08h-08h30:</b> Échanges entre les auditeurs et le staff MOKABI SA pour l'organisation logistique de la journée d'audit Revue documentaire; Rencontre des représentants des administrations concernées au niveau départemental (Armel); Examen des preuves d'audit et des justificatifs présentés;</p>	<p>Mercredi 09/12/2020</p>	

	<p>Échanges vidéo et textes avec le personnel de MOKABI SA;  <b>15h-16h:</b>  Échanges entre les auditeurs pour analyse des constats;  Communication avec les responsables de MOKABI SA par rapport aux constats préliminaires;  <b>Clôture de la journée</b></p>		
	<p><b>08h-08h30:</b>  Échanges entre les auditeurs et le staff MOKABI SA pour l'organisation logistique de la journée d'audit  <b>08h30-10h30:</b>  Suite et fin de la revue documentaire;  <b>11h-13h:</b>  Préparation de la reunion de cloture par les auditeurs  <b>13h-15h:</b>  Réunion de cloture de l'audit  15h-16h:  <b>Echanges et clôture de l'audit</b></p>	Jeudi 10/12/2020	
<p>Actions taken by Organisation prior to report finalisation:</p>			
<p>Notes for the next audit:</p>	<p>La prochaine équipe d'audit devra s'assurer de la mise sur pied et de la mise en œuvre de l'ensemble des procédures relatives à la gestion de la certification LegalSource.</p>		

## C. Audit Findings

Audit Conclusion:	
Organisation approved: Choose an item.	<input type="checkbox"/>
Organisation not approved: Major non-conformances(s) issued - Immediate suspension required	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Additional comments:</p> <p>Toutes les non-conformités mineures émises lors de l'audit d'enregistrement LegalSource en 2019 de MOKABI deviennent Majeures pour cet audit d'extension de portée.</p> <p>Le Bilan total des RNC émises pour cet audit est le suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les 06 RNC mineures émises lors de l'audit d'enregistrement en 2019 deviennent Majeurs pour cet audit d'extension de portée;</li> <li>- 05 RNC Majeurs sont émis pour l'année 2020;</li> <li>- 06 RNC mineurs sont émis pour l'année 2020.</li> </ul>	

### Non-Conformances

Non-conformance reports (NCRs) describe the non-conformances identified during audits. NCRs include defined timelines for the Organisation to demonstrate conformance. MAJOR non-conformances issued during assessments/reassessments shall be closed prior to issuance of the certificate. MAJOR non-conformances issued during annual audits shall be closed within the timeline specified in the NCR, or result in certificate suspension. Where applicable, all non-conformances against standard requirements are shown below:

<b>Non-Conformance #:</b>	01/19	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input checked="" type="checkbox"/>	Minor <input type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	<p>Norme LegalSource (LS-02) V2-1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist Critères 4.1, 5.1, 6.2, 6.3, 6.4</p> <p>L'Organisation doit revoir son système de diligence raisonnée au moins une fois par an afin de remédier aux faiblesses.</p>	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p><b>Constat pour l'audit 2019 :</b></p> <p>MOKABI S.A est en pleine reprise d'activités. Elle a un ensemble de procédures déjà élaborées et mis en œuvre depuis environ 5 ans dans le cadre du certificat VLC. Dans le cadre de cette évaluation l'auditeur a constaté que tout le système de suivi interne de la légalité et de l'approvisionnement en bois était bien exécuté durant le certificat (voir les rapports d'audits VLC 2015, 2016 et 2017). Cette manière de faire qu'ils ont gardé comme tradition se poursuit jusqu'au moment de l'évaluation LS. En outre, au moment de l'audit, le personnel de l'entreprise n'avait pas encore reçu une formation sur les exigences de la norme LS. Mais ont la culture de l'audit.</p> <p>Toutefois, le système LegalSource étant différent du premier sur certains points, la société devrait se conformer à cette nouvelle grille. Le constat fait, les procédures existent mais ne sont pas en totale harmonie avec les exigences LegalSource.</p>		

Les procédures de la société n'informent pas clairement comment le suivi interne doit améliorer le SDR, chaque année, ni présentent les différents niveaux de risques spécifiés de manière explicite ni les mesures d'atténuation en relation avec les risques potentiellement identifiés. Donc ne peut assurer efficacement la mise en œuvre du SDR.

**Constat pour l'audit 2020 :**

MOKABI SA a mis à la disposition des auditeurs les procédures et instructions de travail élaborées dans le cadre de la certification LegalSource. Un contrat a été passé avec un prestataire pour la révision globale des procédures de l'entreprise afin de les adapter aux exigences de la certification LegalSource.

Toutefois, au moment de l'audit, les auditeurs ont constaté que l'entreprise n'avait pas clairement décrit son Système de Diligence Raisonnée (SDR) en identifiant les intervenants, les enregistrements requis et les méthodes de vérification de l'efficacité du SDR.

Aucun rapport de suivi du SDR de MOKABI SA n'a été présenté aux auditeurs. Ainsi, cette non-conformité mineure de 2019 est élevée à majeure pour 2020.

Évidences :

- Procédures internes MOKABI SA;
- Instructions de travail.

<b>Corrective action request:</b>	<i>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i>  <i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i>
<b>Timeline for Conformance:</b>	Avant la réémission du certificat
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	EN ATTENTE
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>
<b>Comments (optional):</b>	Lors du prochain audit, les auditeurs devront vérifier que le système de Diligence a été clairement défini, est mis en place et fait l'objet d'un suivi au moins une fois par an afin de l'adapter aux exigences de la certification LegalSource.

<b>Non-Conformance #:</b>	02/19	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input checked="" type="checkbox"/>	Minor <input type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	Norme LegalSource (LS-02) V2-1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist. Critères 4.4, 8.3  Lorsque l'organisation identifie que des produits ont été mis sur le marché et / ou vendus avant l'atténuation des risques.	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<b><u>Constat pour l'audit 2019 :</u></b>		

MOKABI S.A a développé plusieurs procédures garantissant sa conformité légale et a certaines exigences de la grille Legal Source en matière d’approvisionnement (procédures de traçabilité en forêt, à la scierie et de gestion des anomalies).

En effet, après analyse documentaire et échanges avec la direction générale et le personnel de terrain, chargés au contrôle et suivi des approvisionnements, nous concluons que l’entreprise bien qu’ayant des procédures opérationnelles, n’a pas une procédure lui permettant d’identifier les risques et qui donne la démarche de retrait du produit mis sur le marché en cas de risques spécifiés et surtout si ce risque n’a pas été atténué par l’entreprise.

Dans le cadre du présent certificat, il est peu probable que de tels cas se produisent.

**Constat pour l’audit 2020 :**

Lors de l’audit 2020, MOKABI SA n’a pas présenté aux auditeurs la procédure décrivant les activités à mettre en oeuvre au cas où l’entreprise constaterait qu’elle a mis sur le marché ou commercialisé des produits avant l’atténuation des risques d’illégalité identifiés. Ainsi, cette non-conformité mineure de 2019 est élevée à majeure pour 2020.

Évidences :

- Procédures internes MOKABI SA;
- Instructions de travail.

<b>Corrective action request:</b>	<i>L’organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i>  <i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d’éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i>
<b>Timeline for Conformance:</b>	Avant la réémission du certificat
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	EN ATTENTE
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>
<b>Comments (optional):</b>	

<b>Non-Conformance #:</b>	03/19	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input checked="" type="checkbox"/>	Minor <input type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	<p>Norme LegalSource (LS-02) V2-1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist. Critères 5.1, 6.1</p> <p>L’organisation doit clairement définir et documenter la portée de leur système de diligence raisonnée en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• origine;</li> <li>• espèce;</li> <li>• chaîne d’approvisionnement;</li> <li>• et, dates d’entrée et de sortie de la certification pour chaque produit</li> </ul>	
<b>Description of Non-conformance:</b>		

**Constat pour l'audit 2019 :**

La portée du matériel est clairement identifiable dans le cadre de cet audit. Il s'agit du bois stocké aux parcs forêt et scierie coupes sous le certificat VLC de Rain Forest Alliance. Par ailleurs, ce bois sort de l'UFA MOKABI-DZANGA concédée depuis 2005 à la société MOKABI S.A, précisément de l'AAC 3.2 de l'UFP 2.

Cependant, les auditeurs ont constaté, après échanges et analyse documentaire, qu'au-delà de la maîtrise mentale de la portée du SDR par les responsables de la société et les agents de terrain responsabilisés, il n'y a pas un document qui donne clairement la définition de la portée de ce SDR ; bien qu'il existe les documents que permettent à l'auditeur d'apprécier seul cette portée (cartes de comptage et d'exploitation).

**Constat pour l'audit 2020 :**

Lors de l'audit 2020, MOKABI n'a pas présenté aux auditeurs les documents décrivant clairement la portée de son Système de Diligence Raisonnée. Ainsi, cette non-conformité mineure de 2019 est élevée à majeure pour 2020.

Évidences :

- Procédures internes MOKABI SA;
- Instructions de travail.

<b>Corrective action request:</b>	<i>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i>  <i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i>
<b>Timeline for Conformance:</b>	Avant la réémission du certificat
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	EN ATTENTE
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>
<b>Comments (optional):</b>	

<b>Non-Conformance #:</b>	04/19	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input checked="" type="checkbox"/>	Minor <input type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	Norme LegalSource (LS-02) V2-1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist. Critères 7.7, 7.8, 7.9, 8.1  L'Organisation doit documenter le processus d'évaluation des risques et justifier le niveau de risque spécifié pour chaque origine ou chaîne d'approvisionnement	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<b>Constat pour l'audit 2019 :</b>		
Les audits internes sont réalisés par le responsable du contrôle de la traçabilité et intervention en milieu forestier mais le processus d'évaluation des risques d'illégalité et/ou de conformité n'est pas décrite ni clairement documenté. En outre, la procédure de gestion des anomalies ne donne		

pas les différents risques ni la manière que les risques spécifiques peuvent être identifiés sur toute la chaîne de production. Ainsi, les auditeurs concluent qu'il n'y a pas de documents élaborés par la société qui répondent à l'exigence de la norme Legal Source.

**Constat pour l'audit 2020 :**

MOKABI SA n'a pas présenté aux auditeurs un document décrivant le processus d'évaluation des risques d'illégalité pour chaque origine de sa chaîne d'approvisionnement.

Même si pour le moment l'entreprise s'approvisionne uniquement dans sa concession de Mokabi-Dzanga, cette analyse est une exigence de la certification LegalSource. Ainsi, cette non-conformité mineure de 2019 est élevée à majeure pour 2020.

Évidences :

- Procédures internes MOKABI SA;
- Instructions de travail.

<b>Corrective action request:</b>	<i>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i>  <i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i>
<b>Timeline for Conformance:</b>	Avant la réémission du certificat
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	EN ATTENTE
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>
<b>Comments (optional):</b>	

<b>Non-Conformance #:</b>	05/19	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input checked="" type="checkbox"/>	Minor <input type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	Norme LegalSource (LS-02) V2-1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist. Critères 7.3, 7.4, 8.2  L'organisation doit documenter et justifier l'efficacité des mesures d'atténuation des risques.	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<b>Constat pour l'audit 2019 :</b>		
MOKABI a de bonnes procédures de gestion des opérations d'approvisionnement en bois (TR01_PRO-01 V2 de traçabilité forêt et la GD/REG01-V1-01/08/2011 de gestion des anomalies dans le système de gestion des flux matière et de traçabilité des produits forestiers). Cette dernière procédure donne le champ de gestion des anomalies en matière de réception des grumes et de la saisie des données des informations de chantiers issues des rapports journaliers et fiches (au niveau du bureau forêt, le bureau de scierie et le parc à grumes scierie).		
Après analyse documentaires de ces procédures et échanges avec le responsable de mise en œuvre de ces procédures nous avons constaté qu'aucun risque n'est spécifié ni listé. La procédure GD/REG01-V1-01/08/2011 donne de façon sommaire les mesures d'atténuation des anomalies que devrions être identifiées.		

D'où l'équipe d'audit conclut que l'entreprise n'a pas un document qui fait à la fois l'identification, l'analyse et l'évaluation du risque puis donne les mesures d'atténuation de ces risques à chaque risque spécifié.

**Constat pour l'audit 2020 :**

MOKABI SA n'a pas présenté aux auditeurs un document d'analyse des risques contenant une description des risques identifiés, l'analyse des causes de survenue, les mesures d'atténuation à mettre en place afin d'éliminer les risques d'illégalités. Ainsi, cette non-conformité mineure de 2019 est élevée à majeure pour 2020.

- Procédures internes MOKABI SA;
- Instructions de travail.

<b>Corrective action request:</b>	<i>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i>  <i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i>
<b>Timeline for Conformance:</b>	Avant la réémission du certificat
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	EN ATTENTE
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>
<b>Comments (optional):</b>	

<b>Non-Conformance #:</b>	06/19	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input checked="" type="checkbox"/>	Minor <input type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	Norme LegalSource (LS-02) V2-1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist. Critères 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 9.6  Pour les produits qui sont inclus dans la portée de la certification LegalSource, l'organisation peut utiliser la marque "LegalSource certifié" sur les documents de ventes et de transport	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<b><u>Constat pour l'audit 2019 :</u></b> MOKABI SA n'a pas encore non plus élaboré une procédure sur l'utilisation de la marque LegalSource.		
<b><u>Constat pour l'audit 2020 :</u></b> MOKABI SA quoi qu'ayant obtenu un certificat LegalSource en 2019, n'a pas présenté aux auditeurs une procédure d'usage de la marque LegalSource décrivant les conditions d'utilisation de cette marque de commerce. Ainsi, cette non-conformité mineure de 2019 est élevée à majeure pour 2020.		
Évidences :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures internes MOKABI SA;</li> </ul>		

- Instructions de travail.	
<b>Corrective action request:</b>	<i>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i>  <i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i>
<b>Timeline for Conformance:</b>	Avant la réémission du certificat
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	EN ATTENTE
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>
<b>Comments (optional):</b>	

<b>Non-Conformance #:</b>	RNC 01/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist Critère 1.2  La norme demande que l'entreprise mette en oeuvre sa politique d'approvisionnement durable	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p>La lecture de la déclaration de politique "Gestion Forestière durable" mise à la disposition des auditeurs par MOKABI SA a permis aux auditeurs de constater qu'elle est axée entre autres sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le respect des exigences légales nationales applicables en République du Congo dans le cadre de l'APV-FLEGT;</li> <li>- La traçabilité de la chaîne de production du bois en évitant le bois d'origine douteuse;</li> <li>- La prévention des pollutions lors des activités;</li> <li>- Le respect des dispositions des documents de gestion des concessions attribuées, le respect des clauses contractuelles liées au développement local, la protection des sites sensibles et la participation au bien-être des travailleurs et de leurs familles;</li> <li>- La connaissance et le respect des droits coutumiers des populations riveraines à ses concessions;</li> <li>- La pratique des audits internes rigoureux pour évaluer les progrès des performances environnementales de l'entreprise, en matière de santé, sécurité et gestion forestière;</li> </ul> <p>Les documents mis à la disposition des auditeurs et les observations directes faites sur le terrain démontrent par contre une mise en œuvre partielle des exigences formulées dans la déclaration de politique "Gestion Forestière durable" notamment les exigences liées à la disponibilité des rapports d'audits internes des activités de l'entreprise et celles liées au respect des clauses contractuelles liées au développement local et notamment la mise à disposition de la quote-part réservée aux populations riveraines de l'UFA MOKABI-DZANGA à travers le financement du Fonds de Développement local (FDL).</p> <p>Évidences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique "Gestion Forestière durable" de MOKABI SA;</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures internes MOKABI SA;</li> <li>- Instructions de travail;</li> <li>- Constats sur site.</li> </ul>	
<b>Corrective action request:</b>	<p><i>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i></p> <p><i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i></p>
<b>Timeline for Conformance:</b>	Dans les 12 mois qui suivront après la finalisation du rapport d'audit
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	EN ATTENTE
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>
<b>Comments (optional):</b>	

<b>Non-Conformance #:</b>	RNC 02/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist Critère 2.2</p> <p>La norme demande que l'entreprise met à la disposition du chargé de certification, l'autorité et les ressources suffisantes afin d'assurer la conformité aux exigences</p>	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p>Le chargé de certification a reçu toute l'autorité en matière d'implémentation des procédures dans son contrat. Seulement pour la réalisation de certaines tâches il doit passer obligatoirement par trois responsables, le chef de site, le Directeur des opérations et Responsables gestion durable. Ceci limite ces actions en matière de mise en œuvre des exigences LegalSource.</p> <p>La fiche de poste présentée aux auditeurs montre que hiérarchiquement, le chargé de certification dépend du Responsable de gestion durable (RGD) et fonctionnellement du chef de site. La consultation des activités principales assignées au Responsable certification montre que ce dernier a un champ d'intervention très large couvrant l'ensemble des secteurs d'intervention de l'entreprise.</p> <p>Pour le rendre efficient, il Direction de l'entreprise devrait informer les différents responsables sur les responsabilités dévolues et responsable certification et mettre à sa disposition les moyens humains et matériels lui permettant de bien remplir sa fonction dans le cadre de la certification LegalSource.</p> <p>Les auditeurs n'ont eu accès à aucune note allant dans ce sens.</p> <p>Évidences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de poste responsable certification MOKABI SA;</li> <li>- Note de désignation de Monsieur Antoine NGASSAKI comme Responsable certification MOKABI SA.</li> </ul>		

<b>Corrective action request:</b>	<i>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i>  <i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i>
<b>Timeline for Conformance:</b>	Dans les 12 mois qui suivront après la finalisation du rapport d'audit
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	EN ATTENTE
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>
<b>Comments (optional):</b>	

<b>Non-Conformance #:</b>	RNC 03/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist Critère 3.1  La norme demande que l'entreprise dispose de procédures couvrant l'ensemble des exigences de la certification LegalSource	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p>MOKABI SA a plusieurs procédures déjà élaborées en cours de révision pour certaines et d'adaptation pour d'autres. Bon nombre de ces procédures, revues avec l'appui du bureau d'étude BFC en conformité avec la grille LegalSource, ont déjà été validées par la Direction générale de Rougier.</p> <p>Toutefois, les procédures disponibles ne couvrent pas toutes les exigences de la certification LegalSource et notamment celles relatives à la mise sur pied d'un Système de diligence Raisonnée (SDR) des activités de l'entreprise et celles relatives à la réalisation d'une analyse de risques d'approvisionnement en bois illégal par l'entreprise.</p> <p>Évidences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique "Gestion Forestière durable" de MOKABI SA;</li> <li>- Procédures internes MOKABI SA;</li> <li>- Instructions de travail.</li> </ul>		
<b>Corrective action request:</b>	<i>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i>  <i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i>	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Dans les 12 mois qui suivront après la finalisation du rapport d'audit	
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	EN ATTENTE	

<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE
<b>NCR Status:</b>	OUVERT
<b>Comments (optional):</b>	

<b>Non-Conformance #:</b>	RNC 04/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist Critère 4.2</p> <p>La norme demande que l'entreprise dispose de procédures permettant d'arrêter les relations avec les fournisseurs en cas de violation majeure ou continue des exigences du standard legalSource incluant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les procédures pour exclure les fournisseurs dans son système de production en cas de non-conformité continue ou importante par rapport aux exigences du standard LegalSource;</li> <li>- Les procédures pour s'assurer que le matériel n'est pas récolté de chaînes d'approvisionnement ou de zone à risque avant la mitigation des risques d'approvisionnement.</li> </ul>	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p>MOKABI SA n'a pas élaboré de procédure décrivant les actions à mettre en œuvre pour gérer les relations avec ses potentiels fournisseurs au cas où il était constaté que ceux-ci présentaient un risque élevé d'approvisionnement en bois illégal.</p> <p>Même si MOKABI SA ne s'approvisionne actuellement que dans son UFA MOKABI DZANGA sur laquelle elle maîtrise les conditions de récolte du bois, cette clarification est une exigence de la certification legalSource.</p>		
<b>Corrective action request:</b>	<p><i>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i></p> <p><i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i></p>	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Dans les 12 mois qui suivront après la finalisation du rapport d'audit	
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	EN ATTENTE	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE	
<b>NCR Status:</b>	OUVERT	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	RNC 05/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist Critère 4.3</p> <p>La norme demande que l'entreprise dispose et mette en œuvre une procédure de gestion des plaintes et réclamations pour gérer les éventuelles plaintes liées à la production de matériel incluant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'évaluation des preuves liées aux plaintes reçues dans les 2 semaines suivant leur réception;</li> <li>- Dans le cas où les preuves fournies sont considérées adéquates, des actions correctives adaptées doivent être mises en œuvre;</li> <li>- Les preuves d'enregistrement de toutes les plaintes et des actions correctives doivent être archivées.</li> </ul>	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
MOKABI SA n'a pas présenté aux auditeurs une procédure de gestion des plaintes décrivant comment se fait la gestion des plaintes reçues sur la légalité de ses activités forestières et de la ressource bois que l'entreprise met sur le marché.		
<b>Corrective action request:</b>	<p><i>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i></p> <p><i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i></p>	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Dans les 12 mois qui suivront après la finalisation du rapport d'audit	
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	EN ATTENTE	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE	
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	RNC 06/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input checked="" type="checkbox"/>	Minor <input type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 2.1.3, section G. legal compliance in the supply chain indicateur 2.1.3</p> <p>La norme demande que l'entreprise soit à jour avec le paiement des taxes et redevances applicables lui permettant de maintenir son droit de récolte/d'aménagement de la forêt.</p>	
<b>Description of Non-conformance:</b>		

Les pièces justifiantes le paiement des taxes et redevances forestières par la société MOKABI SA sont archivées à la direction générale et au niveau du site. Cependant il ressort de l'évaluation de ces documents que la société est redevable à l'Etat, au 31 octobre 2020, en matière de taxes forestières d'une somme en FCFA de 1 002 695 353 et en termes de contribution au Fonds de Développement Local (FDL) de FCFA 18 335 966, représentant les arriérés de 2017 et de 2018, soit 25% de 2017 et 50% de 2018 (rapport de la coordination technique du conseil de concertation d'octobre 2019).

Cette exigence n'est pas atteinte.

Évidences :

- Déclarations taxes et redevances;
- Quittances de paiement des taxes et redevances;
- Quittances de versement FDL.

<b>Corrective action request:</b>	<p><i>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i></p> <p><i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i></p>
<b>Timeline for Conformance:</b>	Avant la réémission du certificat
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	EN ATTENTE
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>
<b>Comments (optional):</b>	

<b>Non-Conformance #:</b>	RNC 07/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input checked="" type="checkbox"/>	Minor <input type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 2.1.4, section G. legal compliance in the supply chain indicateur 2.1.4</p> <p>La norme demande que les échanges avec les représentants de l'Administration confirment que l'entreprise est en règle avec le paiement des taxes et redevances forestières applicables.</p>	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p>L'administration forestière confirme que la société MOKABI SA est redevable à l'Etat, au 31 octobre 2020, en matière de taxes forestières (Abattage, déboisement et de superficie), d'une somme en FCFA de 1 002 695 353.</p> <p>Cette exigence n'est pas atteinte.</p>		

<b>Corrective action request:</b>	<p><i>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i></p> <p><i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i></p>
<b>Timeline for Conformance:</b>	Avant la réémission du certificat
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclaration des taxes et redevances forestières;</li> <li>- Quittances de paiement des taxes et redevances forestières;</li> <li>- Entretien.</li> </ul>
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>
<b>Comments (optional):</b>	

<b>Non-Conformance #:</b>	RNC 08/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input checked="" type="checkbox"/>	Minor <input type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 2.2.6, section G. legal compliance in the supply chain indicateur 2.2.6</p> <p>La norme demande que les échanges avec les représentants de l'Administration confirment que l'entreprise est en règle avec le paiement des taxes commerciales applicables.</p>	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p>La société est redevable à l'Etat en matière de taxe forestière d'une somme en FCFA de 1 002 695 353 et en contribution au Fonds de Développement Local (FDL) de FCFA 18 335 966, représentant les arriérés de 2017 et de 2018, soit 25% de 2017 et 50% de 2018 (rapport de la coordination technique du conseil de concertation d'octobre 2019).</p> <p>Cette exigence n'est pas atteinte.</p>		
<b>Corrective action request:</b>	<p><i>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i></p> <p><i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i></p>	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Avant la réémission du certificat	
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	EN ATTENTE	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE	
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>	

<b>Comments (optional):</b>	
-----------------------------	--

<b>Non-Conformance #:</b>	RNC 09/20
---------------------------	-----------

<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input checked="" type="checkbox"/>	Minor <input type="checkbox"/>
---------------------------------	-------------------------------------------	--------------------------------

<b>Standard &amp; Requirement:</b>	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 3.4.1.</p> <p>La norme demande que les exigences liées à la santé et à la sécurité soient respectées par tout le personnel de l'entreprise impliqué dans les activités d'aménagement forestier ou de récolte.</p>
------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Description of Non-conformance:**

MOKABI SA a plusieurs procédures déjà élaborées et en cours de révision pour certaines et d'adaptation pour d'autres. Bon nombre de ces procédures, revues avec l'appui du bureau d'étude BFC en conformité avec la grille LegalSource, ont déjà été validées par la Direction générale de Rougier.

Il existe un système d'enregistrement des accidents de travail (29 fiches de déclaration d'accident de travail en 2020, de janvier au passage de l'audit, registre de sécurité constitué d'un plan de circulation sécurisé dans l'usine de Moulalé qui date de mai 2013, les consignes de sécurité plus des évaluations, etc). Les auditeurs ont noté que tous ces accidents sont dus, en majorité au manque d'EPI par les opérateurs.

Un fichier numérique sur l'enregistrement des AT a été mise en place par le HSE mais il y a quelques informations qui manquent (numéro d'immatriculation à la CNSS, durée de l'arrêt de travail, la date de retour au poste et la mention accident avec arrêt ou sans arrêt) et les archives de l'ancien système sont aussi conservés dans un classeur approprié depuis 2013.

Il existe un Comité d'Hygiène et Sécurité au Travail (des membres du comité adhoc de la CHSST ont été convoqués par note de service n°084 du 13 novembre 2020 pour sa mise en place). Les réunions sont tenues et les rapports CHSST sont disponibles sur le site (compte-rendu de la réunion de mise en place du comité Hygiène et Sécurité du 17 novembre 2020).

Les trousse de sécurités sont disponibles pour quelques véhicules (06 en tout). Il y a des véhicules qui en manquent. La commande a été lancée par MOKABI SA mais n'est pas encore effective.

Les extincteurs existent mais en nombre insuffisant (par rapport aux endroits identifiés par le HSE). Le CMS est fonctionnel. Mais il n'y a pas d'ambulance sur le site Rougier. Lorsqu'il y a une évacuation d'urgence la société met à la disposition du CMS un pick up (n'importe lequel disponible sur le site) qui n'a pas des commodités de prise en charge d'un accidenté ou d'un malade en état grave.

La sécurité collective est assurée partiellement sur les routes à travers la pose des panneaux de signalisation sur les routes. La production des panneaux est en cours pour leur déploiement sur l'ensemble des routes.

Cette exigence n'est pas atteinte.

Évidences :

- Procédures et instructions de travail;
- Fichier d'enregistrement des accidents;
- Fiches de déclaration d'accidents;
- Visites de terrain.

<b>Corrective action request:</b>	<i>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i>
-----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i>
<b>Timeline for Conformance:</b>	Avant la réémission du certificat
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	EN ATTENTE
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>
<b>Comments (optional):</b>	

<b>Non-Conformance #:</b>	RNC 10/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input checked="" type="checkbox"/>	Minor <input type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 3.4.2.</p> <p>La norme demande que les échanges avec le personnel de l'entreprise et les sous-traitants confirment que les EPI requis sont mis à leur disposition par l'entreprise.</p>	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p>Il y a à peine 2 mois que le nouveau HSE est arrivé sur le chantier. Rien n'a été trouvé en stock initial EPI. Les travailleurs ne sont pas équipés de façon générale en EPI. On trouve par hasard certains travailleurs avec des chaussures de sécurités.</p> <p>Même les casques sont insuffisants. Par ailleurs une commande a été lancée au service d'achat. Les responsables sur le site parlent de difficulté financière que rencontre la structure. Les agents disent par contre qu'il y a un problème de priorisation des dépenses au niveau du site.</p> <p>Cette exigence n'est pas atteinte.</p> <p>Évidences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décharges EPI;</li> <li>- Stock EPI;</li> <li>- Commande EPI;</li> <li>- Fiches de déclaration d'accidents;</li> <li>- Visites de terrain.</li> </ul>		
<b>Corrective action request:</b>	<p><i>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i></p> <p><i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i></p>	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Avant la réémission du certificat	
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	EN ATTENTE	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE	

<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>
<b>Comments (optional):</b>	

<b>Non-Conformance #:</b>	RNC 11/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 3.4.3.</p> <p>La norme demande que les formations requises soient dispensées et que les certificats de formation soient disponibles.</p>	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p>Les textes applicables en République du Congo et la convention collective des entreprises agricoles et forestières ne précisent pas les formations obligatoires à l'attention du personnel des entreprises forestières. Il est juste mentionné que la formation du personnel dans leurs activités quotidiennes est une obligation et que celles-ci doivent être utilisées pour assurer la promotion et la valorisation du personnel dans l'entreprise.</p> <p>Ainsi formulé, ce sont prioritairement les formations donnant lieu à des certificats de compétence qui sont concernés par les textes légaux.</p> <p>Les formations prioritaires sont les formations sur les règles d'Hygiène, Santé et sécurité applicables ainsi que les règles d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) permettant de limiter l'impact des activités forestières sur la forêt.</p> <p>L'entreprise étant détentrice d'un certificat de légalité LegalSource émis par NEPCon, il est également important que le personnel de l'entreprise soit formé sur les exigences de cette certification qui permet à l'entreprise d'assurer la légalité générale de ses activités sur la base des exigences du référentiel applicable.</p> <p>Les formations sur les questions de sécurité ont été réalisées avant fin 2017. Puis est arrivé la période de chômage technique en mars 2018. Depuis 2020, suite à la reprise des activités, au dernier semestre de 2019, et l'arrivée de COVID-19 les activités de l'entreprise ont connu un ralentissement considérable.</p> <p>MOKABI a mis à la disposition des auditeurs un plan quinquennal de formation 2021-2025 destiné à son personnel et validé par la Direction Générale. Ce plan de formation prévoit l'organisation de formations en abattage contrôlé, en gestion forestière durable, en premiers secours, en certification, en gestion des risques et sur les règles HSE applicables en général. Ce plan de formation n'était pas encore mis en œuvre au moment de l'audit.</p> <p>En effet, l'entreprise est en phase de reprise. Le chargé de certification et le HSE viennent à peine d'être recrutés deux mois avant, leurs postes étant restés vacants pendant environ 2 ans.</p> <p>Le HSE nouvellement recruté a tout de même organisé quelques sensibilisations/formations internes en 2020 sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion des déchets médicaux du personnel du CMS de Moualé le 16 octobre 2020 (02 personnes y ont pris part, l'assistant sanitaire et le coordonnateur des soins) ;</li> <li>- L'utilisation des extincteurs en cas d'incendie le 27/10/2020 (04 personnes : le chargé à la certification, le superviseur, le RHSE, le pompiste et le responsable de la sous-traitance SOTRACO à Moualé) ;</li> <li>- Le respect du tri des déchets avec le personnel de l'administration du 14/11/2020 (06 personnes) ;</li> </ul>		

- Le respect du tri des déchets avec le personnel du garage du 12/11/2020 (10 personnes) et ;
- Le respect du tri des déchets par le personnel de la forêt du 13/11/2020 (06 personnes).

Ces sensibilisations/ formations ne donnent pas lieu à la production de certificats ou d'attestations de formations. Ce sont les rapports de formation avec les listes annexées qui font office de justificatifs de formation.

Par ailleurs, les dernières formations certifiantes (avec diplômes remis aux participants) organisées par MOKABI datent de la période 2015 à 2017, juste avant la crise qu'a connu le Groupe Rougier en 2018 (les attestations de ces formations y relatives sont archivées par MOKABI SA).

Aucune formation certifiante n'a été organisée à l'attention du personnel de MOKABI S.A depuis cette date. Ce qui peut se justifier par la récente reprise d'activités de MOKABI SA et l'actualité sanitaire liée au COVID-19. Ainsi, seul une non-conformité mineure est émise.

Évidences :

- Planning des formations;
- Rapports de formation;

<b>Corrective action request:</b>	<i>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</i>  <i>Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité</i>
<b>Timeline for Conformance:</b>	Dans les 12 mois qui suivront après la finalisation du rapport d'audit
<b>Evidence Provided by Organisation:</b>	EN ATTENTE
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	EN ATTENTE
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>
<b>Comments (optional):</b>	

## Observations

Observations (Obs) are issued for the early stages of a problem which does not in and of itself constitute a non-conformance, but which the auditor considers may lead to a future non-conformance if not addressed by the Organisation or where general improvements may be made. Where applicable, all observations are shown below:

<b>Observation #:</b>	01/20
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 2.1.1  Evidence shall exist for payments of harvesting-related royalties, taxes, harvesting fees, area taxes and other charges.
<b>Description of Observation :</b> les pièces justifiant le paiement des taxes et redevances forestières par la société MOKABI SA sont archivées à la direction générale mais pas au niveau du site.  Au passage de l'audit, la société était redevable d'environ un milliard de francs CFA et de 11 363 266 FCFA pour le compte du FDL (compte-rendu du 31 août 2020) du bureau du conseil de concertation de l'UFA Mokabi-Nzanga. Cependant, en ce qui concerne les taxes forestières, la	

société a négocié un moratoire avec l'administration forestière, mais ce moratoire n'a pas été mis à la disposition des auditeurs.

La société MOKABI SA devrait prendre des mesures de manière à ce que toute la documentation relative au paiement des taxes soit disponible au lieu de production de bois (à Moualé).

<b>Observation #:</b>	02/20
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 2.2.2  La norme demande que les preuves de paiement des taxes commerciales applicables soient disponibles.
<b>Description of Observation :</b> les chèques libellés au nom du Directeur Général du trésor public sont disponibles et archivés en numérique et en version dur, à la Direction Générale de MOKABI S.A.  Toutefois, les auditeurs ont constaté qu'au niveau du site d'exploitation il n'y a pas de copie de ces preuves de paiement.	
La société MOKABI SA devrait prendre des mesures de manière à ce que toute la documentation relative au paiement des taxes soit disponible au lieu de production de bois (à Moualé).	

<b>Observation #:</b>	03/20
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, I. Chain of Custody Critère 1.2  La norme demande que l'entreprise élabore et conserve des procédures permettant d'assurer sa conformité avec les exigences applicables de la chaîne de traçabilité.
<b>Description of Observation :</b> L'entreprise a mis en place un ensemble de procédures et d'instructions de travail qui permettent d'avoir des informations sur le circuit du bois de l'inventaire à l'exportation.  Ce système comprend des enregistrements physiques sur papier et informatique (instruction de travail pour le chargement de bois débité en conventionnel ou en conteneur EX 08 PRO IT-06, instruction de travail pour le cubage des sciages -SC 11 PR 00 IT 02, Instruction de travail pour le suivi des stocks à vendre – COMO 01), Instruction de travail pour la remise des documents de transport au chauffeur(TT 00 PRO 00 IT 1, Procédure de comptage des arbre en forêt GF03_PRO-02, Procédure de réalisation des inventaire des billes et des billons GEFI03_PRO-01)	
L'entreprise devrait dans un futur proche intégrer le transport par voie fluviale dans ses outils de traçabilité.	

<b>Observation #:</b>	04/20
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annexe 1, 1.3.1  La norme demande que l'entreprise ait des plans d'aménagement approuvés.
<b>Description of Observation :</b> Le plan d'aménagement de l'UFA MOKABI-DZANGA a été approuvé par Décret n° 2013/75 du 04 Mars 2013 signé par le Président de la République du Congo. La série de production de cette UFA doit faire l'objet de plan de gestion. La conformité de ces plans doit être validée par les services de l'Administration forestière.	

L'équipe d'audit a constaté que la société avait transmis 21 exemplaires du plan de gestion quinquennal de la série de production no 2 (UFP 2) depuis le mois de Janvier 2018 (courrier No 2018-0104/MOK/GBK/ANGO/GNJ du 04 Janvier 2018) pour validation.

Ensuite, elle avait reçu la réponse de la Direction Générale de l'économie forestière (DGEF) par lettre No342/MEF/DGEF/DF-SIAF du 04 Avril 2018 accusant réception du courrier et demandant à l'entreprise de la DGEF afin de payer le devis de traitement du dossier.

Après échanges avec la direction générale de MOKABI, il s'avère que l'entreprise avait payé le devis tout juste avant de rentrer en chômage technique. A la reprise, un an après, l'entreprise a sollicité l'administration forestière de leur retourner le document valide. L'auditeur constate que l'administration n'a pas encore validé ce document.

En plus, la société était déjà à sa deuxième année de coupe en 2018 et devrait normalement commencer la troisième année de coupe de l'UFP 2 sans plan de gestion validé.

MOKABI devrait mettre en œuvre les actions nécessaires pour que l'administration forestière se prononce de façon formelle sur la validité du Plan de Gestion soumis à leur attention pour décrire les activités devant se dérouler dans l'UFP 2 en cours d'exploitation.

## D. Closed Non-Conformances

### Closed Non-Conformances

This section indicates where the Organisation has adequately addressed non-conformances issued during or since the last audit.

Any non-conformances which cannot be closed remain open and appear in Section C (above). Failure to comply with a minor non-conformance results in the NCR being upgraded to major; the specified follow-up action is required by the Organisation or involuntary suspension will take place.

Il n'y a pas eu de non-conformités fermées dans le cadre de cette évaluation